

RÈGLES D'OR DU PORT DE LA TRINITÉ-SUR-MER

CONTACTEZ-NOUS **02 97 55 71 49** VHF CANAL 9 WWW.PORT-LA-TRINITE-SUR-MER.COM

DÉCHETS ET REJETS



Pensons à ramener nos déchets triés au port
Les mégots ni par terre ni en mer

Veillons à ramasser les déjections de notre animal de compagnie



Les rejets polluants sont vidangés à la station de pompage gratuite du port sur rendez-vous (eaux noires et eaux de fond de cale)

SÉCURITÉ

Respectons la vitesse de 2 nds dans le port et 5 nds en dehors du port

Portons un gilet de sauvetage



STATION CARBURANT

Privilégions l'utilisation de la station carburant 24/24 plutôt que le bidonnage



Utilisons les équipements du port mis à disposition: sanitaires, réceptacles à eaux noires, bacs à vaisselle, douches

SANITAIRES

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EAU POTABLE



Munir le tuyau d'un pistolet et d'un embout mâle/mâle

Raccordement permanent interdit

Privilégions le lavage des bateaux à l'eau de mer et un léger rinçage à l'eau potable



Vérifions la conformité des câbles de raccordement. Débranchons le câble électrique lorsque nous ne sommes pas à bord.

SÉCURITÉ ELECTRICITÉ

VIVRE ENSEMBLE

- Respectons nos voisins de ponton
- en limitant le volume sonore le soir
- en écartant les drisses du mât
- en proposant de l'aide ...

Pour vivre ensemble sereinement, merci d'effectuer nos travaux bruyants :



DURANT L'ANNÉE : DE 8H À 22H

L'ÉTÉ AINSI QUE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :
9H À 12H ET DE 15H À 20H.



TRAVAUX BATEAUX RESPECTUEUX

Le carénage sauvage et les travaux polluants à flot sont proscrits
Programmons une mise à terre à la Capitainerie
Respectons les aires délimitées pour les travaux polluants

Utilisons des produits agréés et
Favorisons les produits d'entretien écologiques